

Janvier 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Huitième session

Rome, 8 - 12 avril 2013

Rapport succinct de la vingt-quatrième Consultation technique des organisations régionales de la protection des végétaux

Point 12.3 de l'ordre du jour

Établi par l'Autorité de biosécurité de Fidji

1. La vingt-quatrième Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux (ORPV) a été accueillie par l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique en collaboration avec Biosecurity Fiji. La réunion a eu lieu à l'Hôtel international Tanoa de Nadi (Fidji) du 27 au 31 août 2012. Étaient présents à la consultation: des représentants du Secrétariat de la CIPV, du Bureau de la CMP et de six organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV): la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (APPPC), le Comité de Sanidad Vegetal del Cono Sur (COSAVE), l'Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP), l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes, l'Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria (OIRSA) et l'Organisation de protection des végétaux pour le Pacifique (PPPO).
2. La Communauté Andine, la Commission de la protection des plantes dans la zone des Caraïbes (CPPC), le Conseil phytosanitaire interafricain (CPI) et l'Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient n'étaient pas représentés à la réunion.
3. Le texte intégral du rapport peut être consulté à l'adresse:
[https://www.ippc.int/index.php?id=1111027&tx_publication_pi1\[showUid\]=2183109&frompage=1111027&type=publication&subtype=&L=0#item](https://www.ippc.int/index.php?id=1111027&tx_publication_pi1[showUid]=2183109&frompage=1111027&type=publication&subtype=&L=0#item).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

I. Examen des activités des ORPV

4. Chacune des ORPV participant à la Consultation a présenté les activités organisées dans sa région au cours de l'année écoulée sur les aspects suivants:

- Processus d'établissement de normes
- Échange d'informations
- Assistance technique
- Règlement de différends
- Financement de la CIPV et d'autres activités entreprises par les ORPV.

II. Statut de l'ORPV pour les Caraïbes

5. Le Secrétariat de la CIPV a informé la Consultation que l'ORPV caribéenne n'est pas encore opérationnelle et que la création d'une nouvelle ORPV dans la région n'est pas envisagée à brève échéance.

6. Il a été décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour des prochaines consultations techniques. Des suggestions ont également été adressées à la FAO et au Secrétariat de la CIPV pour les inviter à donner une nouvelle impulsion à la CPPC par le truchement du fonctionnaire régional ou à mettre fin à ses activités en encourageant les pays des Caraïbes à créer une nouvelle ORPV.

III. Secrétariat: le point des activités

7. Le Secrétariat de la CIPV a fait le point sur chacune de ses activités principales, notamment l'établissement de normes, l'échange d'informations (avec la présentation de rapports à la CIPV par le biais des ORPV), le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre de la CIPV, le renforcement des capacités et le règlement des différends.

8. En ce qui concerne l'**établissement de normes**, la Consultation technique s'est déclarée préoccupée du volume du programme de travail relatif à l'établissement de normes et a souligné la nécessité de l'examiner et de fixer des priorités.

9. Concernant l'**échange d'informations**, la Consultation technique a recommandé à la CMP d'adopter un programme échelonné pour donner suite aux obligations des parties contractantes de la CIPV en matière d'établissement de rapports, en s'engageant à définir un calendrier d'exécution pour chacune de ces obligations.

10. D'autres recommandations consistent à demander aux ORPV d'ajouter dans leur propre page web un lien vers les points de contacts de la CIPV dans tous leurs pays membres et au Secrétariat d'organiser chaque année, au moment de la session de la CMP, un atelier consacré à l'exécution des obligations des pays en matière d'établissement de rapports. Ce processus devrait être précédé de l'envoi d'une demande pour la confirmation des coordonnées des points de contacts de la CIPV, en lien avec le processus d'accréditation qui a lieu avant la réunion de la CMP.

11. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les réalisations du **Système d'examen et de soutien de la CIPV** au cours de sa première année de fonctionnement et mis l'accent sur les deux études importantes réalisées dans ce cadre (plantes aquatiques et commerce de végétaux sur Internet). Le Secrétariat a également illustré la page du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre ainsi que les services qui peuvent être fournis aux ONPV par le bureau d'assistance du Système. Le Secrétariat a signalé que les difficultés rencontrées par les ONPV dans la mise en œuvre des NIMP 4, 6 et 8 avaient été enregistrées dans la documentation et que d'autres études étaient en cours au sujet des NIMP 13, 17 et 19.

12. Le Secrétariat a encouragé les ORPV à se servir des études sur la mise en œuvre des NIMP pour élaborer de nouvelles mesures destinées à aider leurs membres. Elles ont été invitées à informer la CIPV chaque fois que des études émanant du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre étaient utilisées ou citées lors d'activités menées par leurs membres. Par ailleurs, le Secrétariat a demandé aux ORPV, le cas échéant, d'inciter leurs membres à répondre aux questionnaires diffusés par le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre. Les ORPV ont accueilli favorablement le rapport.

13. Concernant le **renforcement des capacités**, la Consultation technique a été informée de l'évolution et des activités récentes dans ce domaine. Le Secrétariat a examiné les possibilités de coopération avec les ORPV présentes à la vingt-quatrième Consultation technique dans le but de mieux faire connaître la stratégie de la CIPV en matière de renforcement des capacités phytosanitaires nationales.

14. Dans l'ensemble, les ORPV sont convenues de coopérer sur les questions mentionnées et, dans le cas spécifique du projet STDF 350, quelques-unes ont manifesté leur intérêt d'être désignées pour réaliser certains des produits programmés.

15. Pour ce qui est du **règlement des différends**, le Secrétariat signalé qu'aucun fait nouveau ne s'était produit concernant la demande officielle d'assistance reçue l'année dernière pour régler un contentieux commercial phytosanitaire.

IV. Suite donnée à la septième session de la CMP

16. Le **point sur la certification électronique** - l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes et le Secrétariat ont rendu compte de l'évolution de la situation depuis la dernière session de la CPM.

17. Le **point sur les activités du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre** - Le Secrétariat a présenté un rapport sur les activités à mener l'année prochaine, parmi lesquelles figurent:

- 1) une étude sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la NIMP 13;
- 2) une étude sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la NIMP 17, pour le signalement des organismes nuisibles;
- 3) une étude sur les difficultés liées à la mise en œuvre de la NIMP 19, pour la compilation des listes d'organismes nuisibles; enfin
- 4) un questionnaire général sur la mise en œuvre de la CIPV et de ses normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP).

18. Le Secrétariat a communiqué que le questionnaire général sera diffusé auprès des ONPV entre novembre 2012 et février 2013 tandis que le questionnaire sur les NIMP 17 et 19 sera envoyé vers juin ou juillet 2013.

19. Le Secrétariat a indiqué qu'à l'occasion de chaque étude sur les difficultés de mise en œuvre, les ORPV ont été spécifiquement invitées à fournir leur appui en intervenant auprès de leurs membres pour les inciter à répondre au questionnaire. Le Secrétariat leur a demandé de faire de même pour les études à venir. Concernant l'étude sur la NIMP 13, reconnaissant qu'il serait difficile d'obtenir davantage de réponses en maintenant un délai aussi court, et puisqu'aucune réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends n'était prévue à brève échéance, le Secrétariat a fait savoir que pour le questionnaire sur la NIMP 13, les réponses seraient acceptées jusqu'au 31 décembre 2012.

20. À cet égard, les ORPV ont été invitées à:

- 1) examiner la version actuelle du projet de rapport sur la NIMP 13 et fournir leurs commentaires au Secrétariat;
- 2) encourager les membres de la région qui ne l'ont pas fait à répondre au questionnaire sur la NIMP 13;

- 3) remplir et renvoyer le questionnaire avant le 31 décembre 2012. Le questionnaire sur la NIMP 13 est disponible sur le Portail phytosanitaire international (PPI).

21. Le Secrétariat a également invité les ORPV à utiliser les études comme base pour combler les lacunes déjà détectées grâce à des initiatives dirigées par leurs membres. À cet égard, le Secrétariat a pris acte de l'initiative de l'APPPC, qui compte organiser un symposium sur la surveillance des organismes nuisibles, dont le but sera d'analyser les résultats de l'étude réalisée par le Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre sur les difficultés d'application de la NIMP 6. La mise au point d'un manuel et d'autres produits techniques n'est pas exclue.

V. Programme de travail de la Consultation technique pour 2013-2015

22. Toutes les ORPV ont fait le point des principales questions phytosanitaires dans leur région. Leurs présentations en Powerpoint sont affichées sur le PPI.

23. Sur la question des organismes nuisibles qui constituent une menace spécifique au plan national (**les organismes nuisibles d'importance nationale**), le COSAVE a présenté à la Consultation technique, pour discussion, un document ainsi qu'une présentation en Powerpoint. Cette dernière est disponible en ligne sur le PPI.

24. Les ORPV ne se sont pas accordées sur une déclaration finale concernant le document mais ont exprimé leur intérêt pour l'idée présentée par le COSAVE et en poursuivront la discussion avec leurs pays membres. Le COSAVE a accepté de retirer le dernier paragraphe du texte proposé.

25. La Consultation technique a examiné la question et recommandé d'y revenir lors de la prochaine Consultation technique et de préparer un document de travail à l'intention du Bureau et du Groupe sur la planification stratégique.

26. En ce qui concerne les **faits nouveaux en matière d'analyse du risque phytosanitaire (ARP), notamment le changement climatique et les risques d'introduction d'organismes nuisibles, les espèces envahissantes, l'analyse des risques sur toute la filière**, l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes a fait une présentation en Powerpoint sur le changement climatique et l'ARP, qui peut être consultée sur le PPI.

27. Sur **les interventions et la planification d'urgence**, l'OEPP a fourni des informations concernant l'établissement de normes liées aux plans d'urgence. L'OEPP travaille actuellement à l'élaboration de normes visant des plans d'intervention spécifiques pour un certain nombre d'organisme nuisibles. L'OEPP a souhaité savoir si d'autres ORPV s'employaient à élaborer des plans d'urgence. Aucune autre ORPV n'a annoncé des activités de ce type.

28. **Approche systémique** Le COSAVE, conformément à l'engagement pris lors de la vingt-deuxième Consultation technique, a exposé le concept et l'application de l'approche systémique au moyen d'une présentation en Powerpoint qui a été suivie d'une discussion entre les participants. La documentation pertinente (document de fond et diaporamas) est disponible sur le PPI.

29. **Transport international de semences** L'Organisation nord américaine pour la protection des plantes a effectué une présentation en Powerpoint sur le transport international de semences et sur l'élaboration en cours d'une norme régionale. L'ORPV, qui élabore en ce moment les Annexes de la norme, a fourni un exemple du contenu envisagé pour les Annexes sur les organismes nuisibles qui s'attaquent aux semences ou sont transmis celles-ci. L'Organisation nord américaine pour la protection des plantes a proposé aux autres ORPV de les tenir informées de l'état d'avancement de cette norme.

30. L'OEPP a fait part de son intention de créer une série de protocoles de diagnostic relatifs aux organismes nuisibles pour les semences. La Consultation technique a exprimé un grand intérêt pour cette question.

31. Concernant les Annexes au projet de norme de l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes, les ORPV ont appuyé les suggestions formulées par le COSAVE sur la nécessité de fournir des références plus précises en citant pour chaque source non seulement la base de données et l'année mais aussi l'auteur. L'importance de définir exactement le terme «semence» dans ce contexte a également été évoquée. Dans l'ensemble, les ORPV se sont montrées intéressées et il a été suggéré à l'Organisation nord américaine pour la protection des plantes de faire parvenir les Annexes aux autres ORPV avant la procédure de consultation des pays, afin de recueillir leurs observations.

VI. Réflexion sur les thèmes à proposer pour les futures sessions scientifiques de la CMP

32. La Consultation technique a décidé de présenter les propositions ci-dessous (énumérées sans ordre de priorité):

- Développement de l'ARP au plan régional: champ d'application, gestion du risque et analyse des filières d'introduction, directives régionales en matière d'analyse du risque phytosanitaire
- Expérience mondiale relative à l'utilisation de la certification électronique (« e-Phyto »).
- Enseignements tirés de la jurisprudence: repenser le rôle de la science face aux différends phytosanitaires à l'OMC.
- Application de méthodes permettant d'améliorer l'inspection phytosanitaire aux points d'entrée (contrôle par rayons X et unités cynophiles)

VII. Questions diverses

33. **Questions soulevées par le Bureau en juin 2012** La Consultation technique a traité les demandes d'avis découlant de la réunion du Bureau en juin 2012. Priorités et contraintes pour donner suite aux obligations des parties contractantes sur l'échange d'informations et la surveillance des organismes nuisibles. Concernant les mesures à envisager pour surmonter les contraintes, la Consultation technique a recommandé que:

- la CMP adopte un programme échelonné pour donner suite aux obligations des parties contractantes de la CIPV en matière d'établissement de rapports, en fixant un calendrier pour l'exécution de chacune de ces obligations;
- le Secrétariat organise chaque année, au moment de la session de la CMP; un atelier consacré à l'exécution des obligations des pays en matière d'établissement de rapports; que ce processus soit précédé de l'envoi d'une demande pour la confirmation des coordonnées des points de contacts de la CIPV, en lien avec le processus d'accréditation qui a lieu avant la réunion de la CMP;
- les systèmes d'appui soient conçus pour accroître le nombre des rapports nationaux soumis par l'intermédiaire des ORPV avec, de la part du Secrétariat, un engagement ferme à travailler sur cette question;
- un système soit mis en place pour inciter les ONPV à communiquer leurs rapports et à s'acquitter de l'obligation de mettre à jour les informations avant de venir à la CMP;
- le titre du domaine thématique (« Échanges d'informations ») soit modifié en « Exécution des obligations en matière de rapports »

34. En ce qui concerne l'adoption de nouveaux protocoles de diagnostic de la CIPV, les ORPV ont invité à évaluer avec soin l'utilité de chaque protocole, eu égard au nombre très limité de protocoles de diagnostic approuvés à l'heure actuelle par la CMP.

35. Toutes les ORPV ont considéré que les protocoles de diagnostic sont des outils utiles, surtout pour les pays en développement.

36. Les ORPV devront procéder à des consultations sur la question au sein des régions et demander si les protocoles sont utilisés, par qui et à quelles fins. Les ORPV se sont engagées à envoyer les réponses au Secrétariat avant la fin septembre.
37. Un nouveau processus s'appuyant largement sur la consultation des ONPV et des ORPV doit être mis en place en vue d'établir les priorités et de sélectionner les futurs protocoles. Une des ORPV a déclaré qu'en l'absence de ressources suffisantes pour la production de nouveaux protocoles de diagnostic de la CIPV, il faudrait envisager d'afficher sur la page des ressources phytosanitaires d'autres protocoles aisément accessibles.
38. Sur les **possibilités réelles de dresser une liste d'organismes nuisibles prioritaires** (à l'échelon national, régional, mondial) et selon quelles modalités, la Consultation technique a estimé opportun d'élaborer et de transmettre à la CMP pour approbation des critères permettant d'évaluer si les ORPV continuent de s'acquitter de leurs obligations en tant qu'ORPV dans le contexte de la CIPV.
39. Sur la procédure à suivre pour établir ces critères, la Consultation technique a recommandé au Secrétariat de la CIPV et au Bureau juridique de la FAO de présenter une proposition à la prochaine Consultation technique.
40. La Consultation technique a jugé souhaitable d'établir un programme de mentorat pour les ORPV qui souhaitent devenir plus actives afin de maintenir ou recouvrer leur statut d'ORPV.
41. Concernant la **mobilisation financière en faveur de la CIPV**, l'OIRSA a proposé une discussion sur les moyens d'accroître les ressources financières destinées aux activités de la CIPV, notamment par la mobilisation de fonds et de dons.
42. La Consultation technique a recommandé à l'OIRSA de soumettre cette question au comité financier de la CIPV.

VIII. Date et lieu de la vingt-quatrième Consultation technique des ORPV

43. Il a été décidé que la prochaine Consultation technique aurait lieu du 26 au 30 août 2013 à Colonia Del Sacramento (Uruguay). La Consultation technique a remercié le COSAVE, qui s'est proposé pour accueillir la réunion. L'Organisation nord américaine pour la protection des plantes et l'OEPP aideront le COSAVE à organiser la réunion.
43. Pour l'accueil des prochaines consultations techniques, le tour de rôle suivant a été établi à titre provisoire: 2014 – OIRSA, 2015 – Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, 2016 – Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient / CPI (en cours de consultation, 2017 – OEPP).
44. La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* du rapport.